



VARENNES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

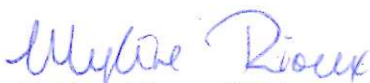
Règlement numéro 709-12 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de modifier les normes sur les voies d'accès prioritaires

AVIS PUBLIC est donné que le règlement numéro 709-12 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de modifier les normes sur les voies d'accès prioritaires a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Varennes lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2026.

Le règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit le 17 septembre 2026.

Donné à Varennes, ce 18 septembre 2026.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,

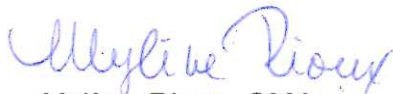

Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 18 septembre 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 18 septembre 2026.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA